

Réf. NA 2025-03

le 29 septembre 2025

CAMPAGNE DE MAILS FRAUDULEUX USURPANT L'IDENTITÉ DE CADRES DE LA POLICE NATIONALE ET DE MAGISTRATS

Depuis le mois de juin 2025, des campagnes de mails frauduleux usurpant l'identité de commissaires de la Police nationale ou de magistrats visent les entreprises et les professions du chiffre et du droit, sur l'ensemble du territoire.

Les mails prétextent une enquête pour blanchiment portant sur l'entreprise destinataire pour lui demander de recontacter les expéditeurs, de fournir un ensemble de documents sensibles (Kbis, pièces d'identité des dirigeants, RIB, relevés de comptes), voire de transférer des fonds sur un compte séquestre.

Le format des mails est soigné et peut aisément tromper les lecteurs (Cf. 3 exemples infra) :

- Les adresses expéditrices des mails apparaissent en **@interieur.gouv.fr** (ou, le cas échéant, en **@justice.gouv.fr** ou **@justice.fr**)
- Le format des mails reprend les en-têtes ministériels et présente des intitulés de services inexacts, quoique proches des intitulés réels et crédibles pour des non-initiés.
- Les mails sont signés de noms de véritables dépositaires de l'autorité publique actuellement en poste. Si les premiers mails envoyés en juin mentionnaient des fonctions incorrectes par rapport à celles réellement exercées par les commissaires cités, les escrocs ont affiné leur dispositif. Ils signent à présent du nom des commissaires réellement en poste dans les services mis en avant, notamment le chef de l'OCLCIFI.

Les escrocs n'hésitent pas à répondre au téléphone quand on les contacte et à se faire passer pour les commissaires concernés. Ils ont recours à la musique d'attente utilisée par les services de la police nationale.

Pour l'heure certains de ces mails ont servi à récupérer frauduleusement des documents d'entreprises afin de **souscrire des contrats de crédit en leurs noms**. Ainsi, une société versaillaise qui avait reçu un mail frauduleux au nom du chef de la « DRPJ Versailles » et transmis des documents à la demande des escrocs a vu souscrire à son nom deux contrats de leasing de véhicules pour un total de 80 000 euros.

D'autres types d'escroqueries ne sont pas à exclure, notamment au prêt immobilier. Les documents obtenus peuvent également être revendus à d'autres réseaux d'escrocs, induisant un risque de victimisation en chaîne.

Les services d'enquête qui seraient saisis de procédures de cette nature sont invités à en informer le SIRASCO financier par mail (dnpj-sirasco-financier@interieur.gouv.fr), aux fins de recoupement entre les procédures en cours.

RECOMMANDATIONS AUX VICTIMES EN CAS DE RÉCEPTION D'UN MAIL DE CE TYPE

- Relire et analyser soigneusement le mail reçu au regard des modèles reproduits infra. Si le doute subsiste, il est possible de contacter le SIRASCO financier afin de vérifier les intitulés de service et les fonctions du signataire, en transférant le mail suspect à l'adresse suivante : dnpj-sirasco-financier@interieur.gouv.fr.
- En cas de **préjudice** (documents effectivement transmis, crédits souscrits par usurpation de l'identité de la cible, fonds versés sur un compte séquestre) :
 - **Collecter les métadonnées** du mail afin d'analyser l'infrastructure utilisée pour son envoi. Le but est de pouvoir établir, si possible : les nom et pays du fournisseur web utilisé ; le nom du serveur utilisé ; l'adresse IP du serveur ; le compte authentifié sur le serveur ayant servi à envoyer le mail frauduleux (c'est-à-dire l'adresse mail réellement utilisée par les expéditeurs).
 - **Déposer plainte** en commissariat ou en gendarmerie en joignant copie des messages, intitulé des adresses mails usurpées ainsi que les éléments techniques qui auront pu être collectés.

Exemple 1

De : Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales-OCLCIF <dcpi-sdlcf-oclciff-em@interieur.gouv.fr>

Envoyé : lundi 23 juin 2025 08:38

Objet : Demande de rappel urgent - Affaire en cours (Réf. PV-2025-004521)

n'existe pas



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DIRECTION CENTRALE DE LA POLICE JUDICIAIRE

Objet : Demande de rappel urgent - Soupçons de réception de fonds illicites (**Réf. PV-DCPJ-2025-042**)

Date : Le 23/06/2025

Madame, Monsieur,

Dans le cadre d'une enquête judiciaire relative à des **opérations de blanchiment d'argent**, notre service a identifié que votre entreprise a reçu des fonds en provenance d'un client dont les activités font l'objet d'investigations.

Les éléments en notre possession indiquent que :

- Votre société a bénéficié de versements substantiels entre 15/06/2025 et 23/06/2025
- Ces fonds proviendraient d'activités suspectes actuellement examinées par nos services
- Les transactions concernées présentent des caractéristiques compatibles avec des schémas de blanchiment

Nous vous demandons de nous contacter afin de :

- Fournir les justificatifs concernant ces opérations financières
- Préciser la nature des prestations ou services ayant motivé ces versements
- Mettre en œuvre les mesures conservatoires nécessaires

Cette démarche s'inscrit dans le cadre légal de la lutte contre le blanchiment d'argent (articles 324-1 et suivants du Code pénal) et **fait l'objet d'une autorisation écrite** du magistrat en charge de l'enquête.

Coordonnées :

- **Téléphone :** 01 83 63 51 63
- **Horaires :** Du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h30
- **Référence obligatoire :** PV-DCPJ-2025-042

Confidentialité absolue garantie. Conformément à l'article 11 du Code de procédure pénale, toute entrave à notre enquête pourrait exposer votre société à des poursuites.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Commissaire Divisionnaire

Guillaume HEZARD

Direction Centrale de la Police Judiciaire

Autorisation écrite n°AUT-DCPJ-2025-042 en date du [DATE]

dcpi-sdlcf-oclciff-em@interieur.gouv.fr

n'existe pas



Exemple 2

De: Direction régionale de la police judiciaire - Versailles (DRPJ)
<drpj.versailles@interieur.gouv.fr> n'existe pas
Envoyé: vendredi 20 juin 2025 11:52
Objet: [SPAM:##] Demande de rappel urgent - Affaire en cours (Réf. PV-2025-004521)

Catégories: CL; LL



Objet : Demande de rappel urgent - Soupçons de réception de fonds illicites (**Réf. PV-2025-004521**)

Date : Le 20/06/2025

Madame, Monsieur,

Dans le cadre d'une enquête judiciaire relative à des **opérations de blanchiment d'argent**, notre service a identifié que votre entreprise a reçu des fonds en provenance d'un client dont les activités font l'objet d'investigations.

Les éléments en notre possession indiquent que :

- Votre société a bénéficié de versements substantiels entre 01/05/2025 et
- Ces fonds proviendraient d'activités suspectes actuellement examinées par nos services
- Les transactions concernées présentent des caractéristiques compatibles avec des schémas de blanchiment

Nous vous demandons de nous contacter afin de :

- Fournir les justificatifs concernant ces opérations financières
- Préciser la nature des prestations ou services ayant motivé ces versements
- Mettre en œuvre les mesures conservatoires nécessaires

Cette démarche s'inscrit dans le cadre légal de la lutte contre le blanchiment d'argent (articles 324-1 et suivants du Code pénal) et **fait l'objet d'une autorisation écrite** du commissaire en charge de l'enquête.

Coordonnées :

- **Téléphone :** 01 83 63 51 63 (standard du service)
- **Horaires :** Du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h30
- **Référence obligatoire :** PV-2025-004521

Adresse postale :

Direction Régionale de la Police Judiciaire
19 avenue de Paris
78003 Versailles Cedex

Confidentialité absolue garantie. Conformément à l'article 11 du Code de procédure pénale, toute entrave à notre enquête pourrait exposer votre société à des poursuites.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Commissaire Divisionnaire

Olivier BEAUCHAMP

Direction Régionale de la Police Judiciaire - Versailles

n'existe pas

Autorisation écrite n°AUT-DRPJV-2025-142 en date du 20/06/2025



Exemple 3

De : Direction interdépartementale de la police nationale (DIPN) <ddsp59@interieur.gouv.fr>

Envoyé : mercredi 2 juillet 2025 16:31

Objet : [SPAM:#] Demande de rappel urgent - Soupçons de réception de fonds illicites (RÉF. PV-2025-004521)



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA POLICE NATIONALE - LILLE

n'existe pas

Objet : Demande de rappel urgent - Soupçons de réception de fonds illicites (RÉF. PV-2025-004521)

Date : Le 02/07/2025

Madame, Monsieur,

Dans le cadre d'une enquête judiciaire relative à des **opérations de blanchiment d'argent**, notre service a identifié que votre entreprise a reçu des fonds en provenance d'un client dont les activités font l'objet d'investigations.

Les éléments en notre possession indiquent que :

- Votre société a bénéficié de versements substantiels entre 20/06/2025 et 02/07/2025
- Ces fonds proviendraient d'activités suspectes actuellement examinées par nos services
- Les transactions concernées présentent des caractéristiques compatibles avec des schémas de blanchiment

Obligation de confidentialité absolue :

Conformément aux dispositions légales en vigueur, vous êtes tenu(e) à la plus stricte confidentialité concernant cette enquête et ne devez en aucun cas en référer à la Chambre des Notaires ou à tout autre organisme extérieur sans autorisation expresse de l'autorité judiciaire. Cette obligation est fondée sur :

- **Article 11 du Code de procédure pénale** : "Toute personne concourant à l'instruction est tenue au secret professionnel dans les conditions et sous les peines des articles 226-13 et 226-14 du Code pénal."
- **Article 226-13 du Code pénal** : "La révélation d'une information à caractère secret par une personne qui en est dépositaire soit par état ou par profession est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende."
- **Article 434-7-2 du Code pénal** : "Le fait de divulguer des informations de nature à compromettre le bon déroulement est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende."

Obligation de confidentialité absolue :

Conformément aux dispositions légales en vigueur, vous êtes tenu(e) à la plus stricte confidentialité concernant cette enquête. Toute communication externe relative à cette affaire est strictement interdite, y compris auprès des instances ordinales ou professionnelles habituellement consultées, sans autorisation expresse de l'autorité judiciaire.

Toute violation de cette obligation de confidentialité pourrait entraîner des poursuites pénales.

Nous vous demandons de nous contacter afin de :

- Fournir les justificatifs concernant ces opérations financières
- Préciser la nature des prestations ou services ayant motivé ces versements
- Mettre en œuvre les mesures conservatoires nécessaires

Cette démarche s'inscrit dans le cadre légal de la lutte contre le blanchiment d'argent (articles 324-1 et suivants du Code pénal) et fait l'objet d'une autorisation écrite du parquet de Versailles.

Coordonnées :

- **Téléphone** : 03 62 27 69 15 (standard du service)
- **Horaires** : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h30
- **Référence obligatoire** : PV-2025-004521

Adresse postale :

Direction Interrégionale de la Police Nationale
1 rue du Palais de Justice
59000 Lille

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Commissaire Divisionnaire

Christophe CORDIER

Direction Interrégionale de la Police Nationale - Lille

Autorisation écrite n°AUT-DIPN-2025-142 en date du 02/07/2025